

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 24 septembre 2021



SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE ET LA SCP RENOUVELLENT LEUR CONVENTION

Déjà partenaires, les deux structures signent le 24 septembre une nouvelle convention « Santé Travail » et confirment ainsi leurs engagements et leur volonté de placer la « Santé, Sécurité au Travail » (SST) au cœur des enjeux, pour le bien être des collaborateurs.

La SCP

Depuis mars 2019, la Société du Canal de Provence est certifiée ISO 45001 et s'est fixé pour ambition de tendre vers l'excellence dans le domaine de la SST. La Société a ainsi adopté une approche globale consistant à conduire chacun à travailler et produire « en toute santé et sécurité ». En effet, pour la SCP, la SST est une composante essentielle du professionnalisme au service de l'efficacité de l'entreprise. Considérant que toute atteinte à la santé d'un salarié en activité constitue, pour l'entreprise, le signe d'un manque de maîtrise de ses activités.

La SCP fait ainsi évoluer continuellement son organisation pour répondre au mieux à ses exigences. Un gros travail d'équipe impliquant le management, les représentants du personnel et la direction est ainsi continuellement engagé et ce, pour l'ensemble des collaborateurs. Le but étant de développer une SST appliquée et gérée au niveau du terrain, au plus près des exigences du « travail réel ».

Dans ce contexte, ST Provence est aujourd'hui devenu un acteur majeur de la SST au sein de la Société. Elle accompagne en effet la SCP depuis une soixantaine d'années pour prévenir des risques et assurer le suivi médical de tous les collaborateurs.

La convention « Santé Travail » signée ce 24 septembre vient ainsi éclairer les engagements et la contribution de chacun. Elle marque aussi la volonté de chaque partie de s'inscrire durablement dans cette dynamique qui les lie déjà et de continuer à développer des actions concrètes et efficaces de SST.

ST PROVENCE

ST Provence, Service de Prévention et de Santé au Travail Interprofessionnel (SPSTI), contribue à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé au travail de près de 129 000 salariés répartis au sein de 13 000 entreprises adhérentes sur le Pays d'Aix-en-Provence et de Salon-de-Provence, depuis plus de 70 ans.



Au-delà de la simple visite médicale, tout un panel de compétences compose ST Provence. La prévention de la désinsertion professionnelle, des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), l'amélioration de l'organisation du travail, l'aménagement de poste, l'accompagnement psychologique, le maintien dans l'emploi... constituent autant d'axes prioritaires de la santé au travail sur lesquels œuvrent quotidiennement les équipes pluridisciplinaires de ST Provence.

Médecins du travail, infirmiers, formateurs, ergonomes, psychologues, Ingénieurs Hygiène et Sécurité (et bien d'autres experts au service des entreprises adhérentes et de leurs salariés !), conseillent, écoutent, échangent, diagnostiquent mais aussi interviennent directement au sein des entreprises pour « chasser les risques » présents dans l'environnement professionnel. Ils sont les premiers conseillers en matière de prévention des risques professionnels, tous secteurs d'activité confondus.

Ainsi, ST Provence est engagée aux côtés de la SCP dans la préservation de la santé de l'ensemble des salariés de l'entreprise et continue ses actions de suivi médical, de prévention et de conseils. Avec la signature de cette nouvelle convention « Santé Travail », ST Provence poursuit cet accompagnement au profit de la bonne santé de la SCP, de ses dirigeants et de ses salariés.

Contacts presse

> **Julien Rubio**, chargé de communication SCP

Tél. : 04 42 66 73 11 - Mobile : 06 74 69 29 77, julien.rubio@canal-de-provence.com

> **Diane Delasalle**, chargée de communication ST Provence

Tél. 07 87 99 52 75 – d.delasalle@stprovence.fr – www.stprovence.fr -